

Ils ont dit

« Bredin Prat soutient Gaël Rivière dans son aventure olympique autant qu'il compte sur lui comme avocat. Un avocat brillant, dans une matière très technique », loue l'un des associés ; ce collaborateur est aussi membre de l'équipe de France de cécifoot, « Gaël est une pièce importante pour le collectif français », juge le coach qui parie sur ses « capacités de perforation du bloc adverse. Il crée du jeu, il a une conduite de balle étonnante à l'extérieur des pieds qui déstabilise beaucoup la défense adverse » (Le Point, 27 août 2024).

« Le Président sans majorité doit attendre qu'une coalition se forme pour nommer un Premier ministre (...). Sa mission constitutionnelle – assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics – est de contribuer à faire émerger une coalition gouvernementale » (D. Rousseau, Le Monde, 22 août 2024).

« Juridiquement, cela ne pose pas de problème... et c'est un problème », analyse Benjamin Morel au sujet du maintien d'un gouvernement démissionnaire : « On a découvert dans cette affaire une faille juridique. Est-ce qu'un gouvernement démissionnaire pourrait proposer un budget et le faire voter ? Je n'ai pas de réponse absolue, car on n'a pas de jurisprudence. (...) Plus le gouvernement démissionnaire dure dans le temps, plus il a de pouvoirs et plus il se rapproche d'un gouvernement de plein exercice. (...) On peut considérer qu'Emmanuel Macron prend du temps, mais il ouvre une brèche, crée un précédent, et c'est très inquiétant » (Le Monde, 28 août 2024).

« Le 12 août, le TA de Paris a suspendu, à la demande d'Anticor, la décision implicite de rejet infligée par le Gouvernement concernant sa dernière demande d'agrément », rappelle le directeur général de l'Observatoire de l'éthique publique qui plaide pour que la procédure d'agrément des associations anticorruption soit confiée non plus au garde des Sceaux mais à une institution indépendante de l'exécutif, l'HATVP (Le Monde, 21 août 2024).

986

Béatrice Brugère, une voix syndicale disruptive

Tête du syndicat Unité magistrats, Béatrice Brugère publiait en février, quatre mois avant les élections législatives surprises, « Justice : la colère qui monte ». Magistrate depuis 20 ans, elle parle d'une crise d'autorité et d'un besoin de refondation du modèle, plus protecteur, plus efficace et plus humain pour le citoyen. Des mots qui résonnent.

« **L**e enjeu est la disparition de l'État et de la justice, un de ses piliers », tonne Béatrice Brugère dans son ouvrage « Justice : la colère qui monte » (L'Observatoire, 2024). Un brin alarmiste, le livre pose le constat d'une crise d'un modèle judiciaire inflationniste, technocratique, obsolète, où « la réalité est dissimulée » pour « éviter le court-circuit », avec des normes auxquelles le justiciable n'adhère plus, au point qu'il « semble entrer en résistance ». « On a trahi la justice dont la mission première est de protéger », juge la secrétaire générale du syndicat Unité magistrats depuis son bureau, à la cour d'appel de Paris. « Pour y revenir, l'institution doit être au cœur de la réflexion politique ». Si l'écho à l'actualité est frappant, la magistrate garde la tête froide face à l'arrivée en masse de députés RN : « Je déteste la gestion par la peur. On verra à l'épreuve de la réalité ». La vice-procureure au tribunal judiciaire de Paris consacre un chapitre à « L'attente de sécurité, priorité des citoyens » où est pronée la nécessité de « réévaluer nos outils » face à la hausse de la violence et aux « nouveaux territoires criminels », cyber en particulier. Un autre volet annonce « toute la vérité sur l'exécution des peines » qui arrive « bien trop tard » et devient « insupportable pour les citoyens ».

L'autrice investigue « la crise de sens » institutionnelle, et pose les bases d'une architecture judiciaire refondée. Elle suggère d'unifier les contentieux, dont le droit des étrangers, sous un seul ordre juridictionnel. S'appuyant sur le modèle allemand de Karlsruhe, elle avance l'idée d'une Cour suprême unique, « plus lisible », qui remplacerait le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Cour de cassation. « C'est totalement disruptif, répète-t-elle. Ce sont des pistes



pour remettre en question ce qu'on croit acquis ». Son analyse consiste à « défaire pour refaire ». Par exemple : supprimer les juges d'application des peines comme ailleurs en Europe ou créer des peines ultra-courtes « pour juger vite et utilement ». Dans d'autres domaines comme la prison, elle voudrait « changer de modèle » et prône « des établissements spécialisés, notamment en psychiatrie, qui s'adaptent aux profils ». Ce manifeste en trois parties est le fruit « d'une pensée mature grâce à un travail syndical de plusieurs années », assure la magistrate qui voit son syndicat aussi comme un think tank réformiste. L'ouvrage n'est pas sa première saillie : Béatrice Brugère a participé à six livres collectifs, dont « un sur l'islamisme » en tant qu'ex-juge anti-terroriste, et intervient souvent dans la presse nationale. Colonel réserviste de gendarmerie, cette littéraire passée par hypokhâgne et khâgne ne cesse de se former, récemment en management à l'École de guerre, depuis son diplôme de magistrate en 1998. « Ce qui m'a plu c'est la tragédie grecque, les Assises, la recherche de vérité », explique celle qui se destinait aux Beaux-Arts. Cette mère de quatre enfants a commencé comme substitut placé à Douai, à la genèse de l'affaire Outreau, avant de rejoindre les Assises, puis la Chancellerie trois ans et la juridiction interrégionale spécialisée de Paris en 2009, avant de devenir vice-procureure à Versailles, et de « reconstruire » son syndicat affilié à FO, avec la bénédiction de Jean-Claude Mailly. Elle envisage désormais un passage de rênes. Son rêve : voir la justice « redevenir un bien commun » grâce à un « garde des Sceaux qui mettra en musique » cette refondation espérée.

ANAÏS COIGNAC, JOURNALISTE